ÉDITION - JUIN 2023

L'INFORMATEUR

Bulletin d'informations de Saint-Placide

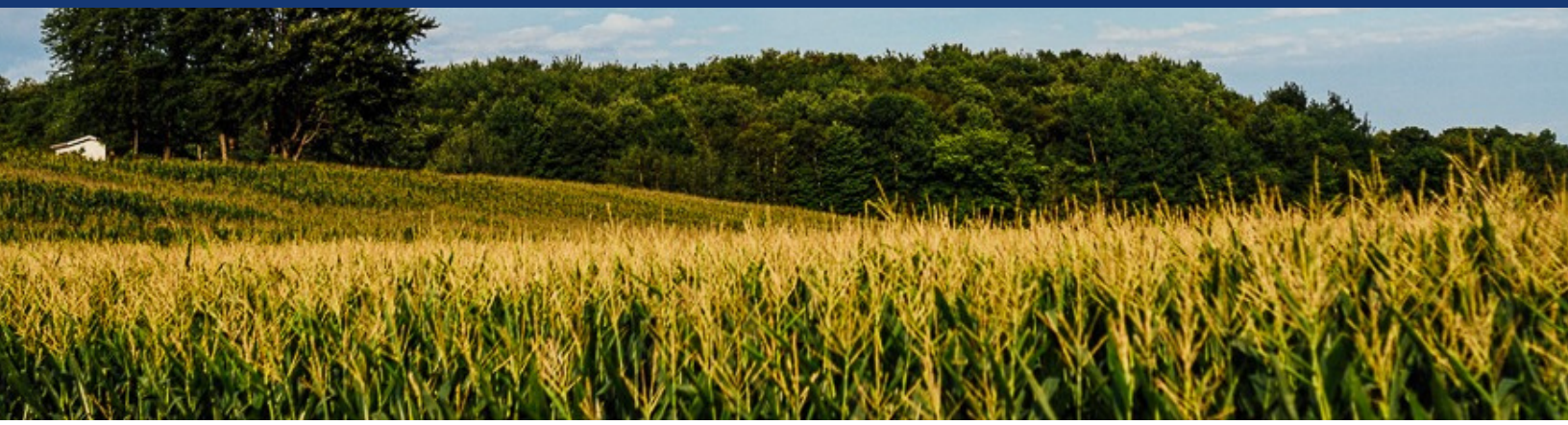

MOT DU MAIRE

Pour souligner l'arrivée de la belle saison, je tiens à vous inviter à « ***Entrez dans la danse*** » en grand nombre dans le cadre des festivités de la **Fête nationale**. Vous trouverez tous les détails insérés dans cette édition. Je serai très heureux de vous y croiser et de faire un brin de causerie avec vous. Nous profiterons aussi de l'occasion pour célébrer l'apport inestimable des bénévoles de notre belle municipalité.

J'ai également le plaisir de vous informer l'arrivée au sein de nos employés municipaux de **Monsieur Alexandre Filiatreault, directeur du service des incendies** et de **Monsieur Emrick Villeneuve, préposé au quai** pour la saison estivale.

Daniel Laviolette, Maire

Après la pluie vient le beau temps. Pour en profiter pleinement, les enfants sont invités à venir s'amuser au **Parc Cyrille Lalande** et à venir se rafraîchir dans les **jeux d'eau**.

L'été est une période de grande affluence et nous vous demandons votre collaboration pour le respect des règles de circulation : que ce soit dans le partage de la route avec les **cyclistes** ou les zones de **stationnement**. Vous avez sûrement remarqué que nous avons installé des bacs à fleurs en avant de l'église pour l'interdiction de stationnement. Respect et courtoisie sont de mise.

En terminant, je profite de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à tous nos **nouveaux citoyens et nos visiteurs saisonniers** et vous souhaiter un bel été à tous.

Daniel Laviolette, Maire

281, MONTÉE ST-VINCENT
SAINT-PLACIDE

450-258-2305
URGENCE : 438-821-9807

SAINTPLACIDE.CA

INFORMATIONS MUNICIPALES

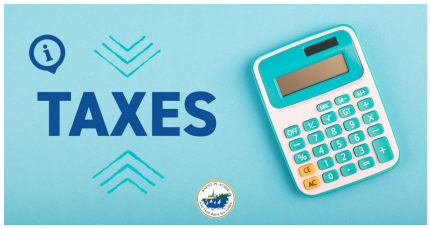

Prochains versements de taxes municipales

31 juillet & 2 octobre 2023

Notez que le paiement Interac
est maintenant disponible
au bureau municipal

OFFRES D'EMPLOIS :

- Concierge
- Inspecteur municipal et en bâtiment
- Pompier volontaire

Vous trouverez tous les détails sur notre site web.

Fermeture du bureau municipal :
Lundi le 26 juin 2023 - Congé férié de la Fête Nationale
et Lundi 3 juillet 2023 - Congé férié de la Fête du Canada.
Bons congés à tous !

GRANDES LIGNES DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DES DERNIERS MOIS

SÉCURITÉ INCENDIE

Embaucher et de promouvoir M. Alexandre Filiatreault,
lieutenant au poste de Directeur des Incendies
Remerciement à la Municipalité d'Oka suite à la fourniture de services
en matières de protection incendie
Félicitations à M. Sylvain Johnson pour le travail exceptionnel qu'il a effectué
durant son passage au sein de l'organisation de la Municipalité de Saint-Placide
à titre de Directeur des incendies par intérim.

HYGIÈNE DU MILIEU

Acceptation de l'offre du Groupe de Génie Conseil Akifer au montant de 13 380 $ plus les taxes applicables
pour les analyses des tests en laboratoire et la compilation des analyses et des résultats dans le projet du puits

URBANISME

Adoption du règlement 02-03-2023 sur la démolition d'immeubles
Adoption du 2e projet de règlement numéro 03-03-2023 amendant le règlement
relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90, tel qu'amendé,
afin d'ajouter certaines dispositions concernant la location à court terme - avec dispense de lecture
Adoption du 2e projet de règlement numéro 04-03-2023 amendant le règlement
relatif au zonage de l'ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93, tel qu'amendé,
afin d'ajouter certaines dispositions concernant la location à court terme - avec dispense de lecture

LOISIRS ET CULTURE

Mandat à Mme Julie Pominiville à titre de consultante en loisirs, culture et communications
Octroi d'une aide financière pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2023
au comité organisateur (C.O.S.S) au montant de 3 500 $ et 10 000 $ pour l'achat de feux d'artifice

PRÉVENTION ET PRUDENCE

Avec l'été qui est maintenant bien installé, nous entamons la saison des activités nautiques. Nous tenons à vous rappeler à quel point votre présence nous est précieuse. Nous vous incitons donc à la plus grande prudence sur le lac, autour de votre piscine, avec vos véhicules motorisés. La période estivale est aussi une saison pleine de risque. Soyez conscient des dangers. Ralentissez. Prenez le temps de vivre.

Les pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Placide débuteront les visites à domicile dans le cadre du programme de vérification des avertisseurs de fumée.

Les membres du service qui effectuent les vérifications sont vêtus de l'uniforme, d'une carte d'employé ainsi que de leur insigne du service incendie de Saint-Placide. De plus, ils se déplacent avec un véhicule clairement identifié au Service de sécurité et incendie.

Les températures estivales s'installent et le danger d'incendie grimpe. Les temps chauds et secs s'amènent et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) vous appelle à la prudence

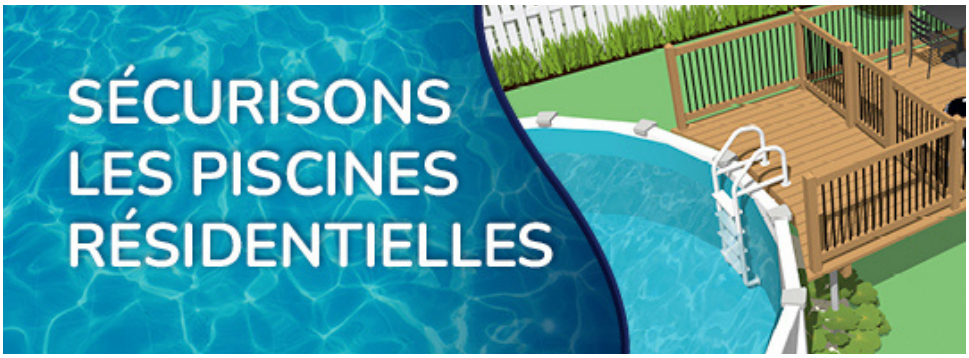

CET ÉTÉ, JE SÉCURISE MA PISCINE

À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation rappelle l'importance pour chaque propriétaire de piscine du Québec de respecter les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En maintenant un niveau de vigilance élevé autour de sa piscine et en sécurisant son accès, on agit concrètement pour prévenir les noyades, notamment chez les jeunes enfants. Trouvez plus de détails et de trucs sur : https://www.mamh.gouv.qc.ca/

Périodes d'arrosage pour votre jardin (si vous êtes desservis par l'aqueduc municipal)

ENTRE 21 H ET 23 H, LES JOURS SUIVANTS :

pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un **nombre pair** : les lundis et jeudis ;

pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un **nombre impair** : les mardis et les vendredis.

Le lavage des entrées d'auto, des voitures et l'arrosage de votre pelouse est **strictement interdit.**

SÉCURITÉ ET COURTOISIE

PRATIQUEZ VOS ACTIVITES DE LOISIRS DE PLEIN AIR EN TOUTE SÉCURITÉ!

Avec l'arrivée du beau temps, la Sûreté du Québec désire rappeler aux utilisateurs de véhicules récréatifs l'importance de bien préparer son équipement de plein air en prévision de la saison estivale. Un équipement bien entretenu combiné à des comportements responsables et sécuritaires réduit les risques d'être impliqués dans une collision ou toute autre situation tragique.

Que ce soit en quad, en embarcation nautique, ou dans la pratique d'une activité nautique, dans la majorité des cas, c'est un comportement humain qui est à l'origine d'événements malheureux.

Les policiers souhaitent sensibiliser l'ensemble des usagers de véhicules récréatifs à l'importance de bien connaître les différentes lois et réglementations selon l'activité pratiquée. Que ce soit la réglementation visant les plaisanciers, la Loi sur les véhicules hors route (LVHR), le Code de la sécurité routière (CSR), le Code criminel et parfois les règlements municipaux, le respect du cadre normatif permet d'assurer la sécurité de tous.

Rappelons également que la quiétude des propriétaires terriens et riverains demeure toujours une préoccupation. En effet, la LVHR prévoit que les utilisateurs de VTT ne peuvent circuler sur des propriétés privées sans autorisation préalable des propriétaires. En plus d'être une infraction, l'utilisation des terrains privés à des fins récréatives sans autorisation génère parfois des plaintes de bruits en raison des problèmes de quiétude occasionnés.

Finalement, il est très important que les utilisateurs de véhicules récréatifs hors route, d'embarcations nautiques, ou d'équipements reliés aux activités nautiques comme la planche à pagaie encore très populaire, connaissent non seulement la règlementation en vigueur, mais qu'ils soient familiers avec la manipulation de leur véhicule ou équipement de loisir. L'inexpérience est un facteur contributif à bien des situations évitables.

Pour plus d'information sur la règlementation nautique ou pour connaître les endroits où il est possible de circuler en véhicule hors route, la Sûreté du Québec invite le public à visiter les sites Internet suivants : soit Transports Canada au :
https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf,
la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) au : www.fqcq.qc.ca ou le site de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au : www.saaq.gouv.qc.ca.

Cet été, planifiez vos activités en toute sécurité !

Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
Outaouais-Laurentides
819 779-6228
www.sq.gouv.qc.ca

La courtoisie, pour un partage harmonieux de la route !

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes sur la route ne cesse d'augmenter... en même temps que le rythme de nos vies. Nous sommes parfois pressés, dans la lune, tendus, distraits ou préoccupés, mais pourtant conduire demande toute notre attention et notre concentration! Résultat : il nous arrive de faire des manoeuvres irrespectueuses envers les autres, voire dangereuses. Sans oublier les comportements individualistes guidés par le « chacun pour soi » !

Pourtant, tout cela n'a pas sa place sur la route.

La route est un espace public qu'il faut partager avec les autres usagers : automobilistes, cyclistes, piétons, motocyclistes et conducteurs de véhicules lourds. Tous ces gens ne se déplacent pas sur la route pour les mêmes raisons, à la même vitesse, avec les mêmes réflexes et la même protection; certains sont plus vulnérables que d'autres ! En circulant sur la route, nous sommes constamment en relations les uns avec les autres et, pour assurer une circulation harmonieuse et sécuritaire, nous devons agir avec courtoisie, tolérance et respect.

Agir avec courtoisie, c'est une bonne façon de créer un climat convivial et de réduire les possibilités de conflits sur la route.